



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 décembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2793**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Voirie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berthelot - Acquisition, à titre gratuit, de 16 parcelles de terrain nu situées rues de l'Eternité, de l'Epargne, de la Solidarité et avenue Berthelot et appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) Les Allées de l'Europe ou toute autre société qui lui sera substituée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 décembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 19 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Le Faou (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Vessiller, MM. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Peillon), Chabrier (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : Mme Frih.

**Commission permanente du 18 décembre 2018****Décision n° CP-2018-2793**

objet :	<b>Voirie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berthelot - Acquisition, à titre gratuit, de 16 parcelles de terrain nu situées rues de l'Eternité, de l'Epargne, de la Solidarité et avenue Berthelot et appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) Les Allées de l'Europe ou toute autre société qui lui sera substituée</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 4 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Aux termes de la délibération du Conseil n° 2004-2186 du 18 octobre 2004, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le dossier de création et de réalisation de la ZAC dénommée ZAC Berthelot Epargne, d'une part, et la nomination de la SAS "Les Allées de l'Europe" comme aménageur, d'autre part.

Par délibération du Conseil n° 2005-2911 du 19 septembre 2005, la Communauté urbaine a approuvé le programme des équipements publics (PEP).

L'aménagement de la première tranche de la ZAC Berthelot Epargne a fait l'objet d'une décision du Bureau n° B-2014-4831 du 6 janvier 2014.

Aussi, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Berthelot Epargne 2<sup>ème</sup> tranche à Lyon 8°, la Métropole de Lyon doit acquérir 16 parcelles de terrain nu en nature d'espaces de voirie et de stationnement.

Il s'agit des parcelles de terrain nu cadastrées BX 103, BX 104, BX 106, BX 109, BX 110, BX 113, BX 116, BX 120, BX 122, BX 124, BX 127, BX 128, BX 131, BX 133, BX 135 et BX 137 d'une superficie totale de 9 610 m<sup>2</sup>, situées rues de l'Epargne, de l'Eternité, de la Solidarité et avenue Berthelot à Lyon 8° et appartenant à la SAS "Les Allées de l'Europe" ou toute autre société qui lui sera substituée.

Ces 16 parcelles de terrain nu devront être intégrées dans le domaine public de voirie métropolitain.

Aux termes de la promesse synallagmatique, l'acquisition de ces parcelles, libres de toute location ou occupation, se ferait à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, de 16 parcelles de terrain nu cadastrées BX 103, BX 104, BX 106, BX 109, BX 110, BX 113, BX 116, BX 120, BX 122, BX 124, BX 127, BX 128, BX 131, BX 133, BX 135 et BX 137 d'une superficie totale de 9 610 m<sup>2</sup>, situées rues de l'Epargne, de l'Eternité, de la Solidarité et avenue Berthelot à Lyon 8° et appartenant à la SAS "Les Allées de l'Europe" ou toute autre société qui lui sera substituée, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Berthelot Epargne 2<sup>ème</sup> tranche.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée pour la somme de 293 613,28 € en dépenses sur l'opération n° OP06O2702.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 21 - compte 2111 - fonction 515, pour un montant de 1 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

**5° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041, en dépenses : compte 2111 - fonction 01 - en recettes : compte 1328 - fonction 01 - exercice 2018 - opération n° OP06O2751.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 décembre 2018.**